

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
<p style="text-align: center;">République Française Département de Maine-et-Loire Commune d'Armaillé</p> <p>La liste des délibérations examinées a été affichée à la porte de la mairie le : 22 septembre 2023</p> <p>Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 11 Présents : 10 Quorum : 6</p>	<p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023</p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune d'Armaillé s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Emmanuelle GALISSON, Maire, en session ordinaire.</p> <p>Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 septembre 2023.</p> <p>La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 12 septembre 2023.</p> <p>Etaient présents : Mme GALISSON Emmanuelle, M. MAHOT Marcel, M. BRETON Eric, Mme GAULTIER Nathalie, M. GUERIN Patrice, Mme DUGUET Nadine, Mme SALMON Mélanie, Mme MAROT Julie, M. GIQUEL Emmanuel, Mme PEPION Karinne.</p> <p>Etaient excusés : M. DOUCIN Pierre. Etaient absents non excusés : Néant. Procurations : Néant.</p> <p>Secrétaire de séance : En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. A l'unanimité, ils désignent pour cette fonction Madame Julie MAROT.</p>

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion. Le secrétaire et le président de la séance du 11 juillet 2023 sont appelés à signer.

ORDRE DU JOUR

Correspondances et informations

Délibérations

1. Contrat d'entretien de l'installation du chauffage de l'église

Divers

1. Proposition de Maine et Loire Habitat
2. Opération 100 babyfoots pour les écoles
3. Donation pour le fleurissement
4. Restauration de la cloche de l'église
5. Bilan des subventions reçues pour l'abri bus et le monument aux morts
6. Rentrée de l'école – courriers aux parents
7. Point sur la salle communale
8. Terre de Jeux 2024
9. Retour de la matinée solidarité
10. Renouvellement contrat assurance
11. Prochaines dates de réunion (repas des aînés, comité consultatif, commission infos...)
12. Retour des différentes représentations extérieures
13. Questions diverses

DEL-2023-51 : Contrat d'entretien de l'installation du chauffage de l'église

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'installation du chauffage de l'église est contrôlée et entretenue une fois par an par une entreprise spécialisée. Le contrat actuel avec l'entreprise DELESTRE INDUSTRIE est arrivé à échéance.

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux deux contrats de 60 mois des entreprises DELESTRE INDUSTRIE et CGV ENERGIE (CGV&CIEL) :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents :

ACCEPTE la proposition commerciale de l'entreprise CGV ENERGIE (CGV&CIEL) pour un contrat d'entretien de l'installation du chauffage de l'église de 60 mois avec une intervention par an, pour un montant de 392,76 € HT par an et révisable chaque année suivant l'indice du coût horaire du travail révisé tous salariés (ICHTrev-TS).

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour entreprendre toutes les démarches relatives aux décisions précitées.

La Secrétaire de séance

Julie MAROT

La présidente de séance

Emmanuelle GALISSON